

CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE

PHASE 1 : PRIORITÉS 2026-2028

Fonds région et ruralité – FRR-volet 2
Développement territorial 2025-2028

1. INTRODUCTION

Instauré par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Partenariat 2020-2025 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, le Fonds Régions et Ruralité (FRR) a pour objectif de soutenir le développement local et régional. Dans le cadre de l'Entente de développement territorial (ci-après désignée l'« Entente») conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC de La Vallée-de-l'Or (ci-après désignée la « MRC ») bénéficiera pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028 d'une enveloppe de **4 905 768 \$** pour le volet 2 — Développement territorial, et de **433 835 \$** pour le volet 3 — Vitalisation.

Le volet 2 — Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale.

Le volet 3 — Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), quant à lui, s'adresse aux MRC du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique (IVÉ) 2022 pour leur permettre de mieux structurer leurs interventions et de maximiser les bénéfices pour leur communauté.

Les territoires ayant des problématiques de vitalisation sont habituellement caractérisés par une décroissance démographique, des problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre, un effritement des services offerts aux citoyennes et citoyens, et une plus faible richesse foncière.

1.1 Territoire d'application

Le cadre d'intervention touche l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Les projets s'y rattachant devront obligatoirement être réalisés sur le territoire constitué de 6 municipalités et 2 communautés autochtones. Selon les modalités d'application définies, ces projets pourront couvrir une municipalité en particulier, plusieurs municipalités ou l'ensemble de la MRC.

2. CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Au cœur de la gestion de cette entente, le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires (ci-après désigné le « Cadre d'intervention ») est un outil de planification qui permet à la MRC d'identifier ses enjeux et de structurer ses interventions pour soutenir des projets qui contribuent à la vitalité économique de son territoire.

Plus précisément, ce cadre d'intervention vise les objectifs suivants :

- Définir et diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC accompagnée des priorités d'intervention ;
- Assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention ;
- Mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'une action collective durable ;

2.1 Phases de présentation du cadre de vitalité

La MRC de La Vallée-de-l'Or déclinera en 2 phases le dépôt de son Cadre de vitalité du territoire. La phase 1 permettra de déterminer les priorités 2026-2027 en arrimage avec la vision du territoire et la phase 2, sera déposée en mai 2026, encadrant les règles de fonctionnement et l'attribution des sommes disponibles.

3. Mise en contexte

La MRC de La Vallée-de-l'Or occupe une position stratégique en Abitibi-Témiscamingue et constitue un pôle économique majeur du Nord québécois. Structurée autour des pôles urbains de Val-d'Or, Senneterre et Malartic, elle se distingue par une économie fortement ancrée dans les ressources naturelles, notamment les secteurs minier et forestier, tout en amorçant une diversification vers les l'agriculture, les services spécialisés et l'innovation.

Le territoire présente toutefois des défis spécifiques : une forte pression sur le logement, une rareté persistante de la main-d'œuvre, des enjeux liés à la mobilité et à l'accès aux services. Dans ce contexte, le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier essentiel permettant à la MRC de soutenir des projets structurants, d'améliorer les milieux de vie et de renforcer la vitalité territoriale.

4. Processus d'élaboration

Dans un premier temps, les défis et enjeux territoriaux ont été recensés à partir de ceux déjà identifiés dans le cadre des mandats de la MRCVO, ainsi que de ceux propres à nos municipalités et organisations. Ils s'appuient également sur diverses études réalisées récemment sur le territoire. Ces orientations permettront de mieux définir les champs d'intervention dans lesquels la MRCVO souhaite s'engager au cours des prochaines années.

4.1 Arrimage avec la vision du territoire

Pour mieux comprendre le territoire, il est important de prendre un moment pour faire le lien entre ce qui est observé sur le terrain et les grands enjeux qui en ressortent. Cette section propose donc de mettre en lumière les principaux défis et préoccupations qui se dégagent à partir des informations recueillies et des analyses réalisées.

L'objectif est de dresser un portrait clair et concret de la situation actuelle, afin de mieux orienter les réflexions et les actions à venir.

Les enjeux présentés ci-dessous s'appuient sur les constats documentés et constituent une base de référence pour la planification du cadre de vitalité, des priorités et de la prise de décision future de la MRCVO :

- Le Schémas d'aménagement et de développement de la MRCVO.
- La gestion du territoire (la foresterie, le plan climat, les milieux humides et hydriques, les aires protégées, etc.).
- Le plan de développement de la zone agricole (PDZA).
- Le soutien aux entreprises – Accès PME du SDLE.
- Le soutien aux organismes admissibles du territoire (OBNL) et l'amélioration de la qualité de vie des collectivités.
- Vitalité des municipalités ayant un indice Q5, dont la Ville de Senneterre et la municipalité de Belcourt.
- Renforcer les liens avec les communautés des Premières Nations présentes sur le territoire.
- Les opportunités potentielles de diversification économique du territoire :
 - o Développement des entreprises agricoles et bioalimentaires
 - o Opportunités en 2e et 3e transformation du bois
 - o La productivité et la formation des entreprises
 - o La relève des entreprises
 - o L'économie circulaire pour une meilleure gestion de l'environnement, etc.

- Les coûts et impacts du décrochage scolaire sur le développement économique et la pénurie de la main-d'œuvre.
- L'étude sur les impacts du navettage
 - o Une diminution importante du bassin de travailleurs potentiels qui accentue le navettage d'employés provenant de l'extérieur de la région (travailleurs qualifiés).
 - o Un vieillissement de la population qui s'accélère.
 - o Impacts fiscaux pour les municipalités.
 - o Une faible proportion de travailleurs immigrants.
 - o Manque de logements diversifiés.
- D'autres enjeux pourront s'ajouter au cours de l'entente.

5. PRIORITÉS 2026-2028

- Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRCVO ;
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière ;
- Promouvoir et soutenir le développement rural par de l'aide financière à des projets locaux et des projets à l'échelle de la MRC ;
- Soutenir le développement de nos municipalités dévitalisées par le volet 3 – vitalisation ;
- Appuyer et favoriser des projets structurants locaux, inter-MRC et régionaux visant la croissance et l'amélioration du niveau de vie de la population et des collectivités.
- Maintenir et mettre en place des mécanismes de collaboration avec les communautés des Premières Nations afin de soutenir des projets communs en environnement, en développement économique et en initiatives communautaires, contribuant à la vitalité et à la cohésion du territoire ;
- Favoriser le développement du territoire par des opportunités et projets structurants (Ex. : développement agricole, la transformation du bois, l'économie circulaire, l'énergie durable, etc, sur le territoire de la MRC) ;
- Favoriser la concertation avec les partenaires du territoire afin d'améliorer les pratiques d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre et des nouveaux arrivants ;
- Travailler à l'amélioration de tous les modes et services de transport afin de faciliter les déplacements internes et externes des personnes et des biens sur le territoire de la MRC.

**Ces priorités peuvent être révisées annuellement par la MRCVO.*

6. PHASE 2 – ANALYSE DE LA SITUATION, MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI– À VENIR